

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

05/06/2020

N° E20000057 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE :

Vu enregistrée le 13/05/2020, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de MONESTIER DE CLERMONT demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Monestier de Clermont (Isère) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Denis CUVILLIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de MONESTIER DE CLERMONT et à Monsieur Denis CUVILLIER.

Fait à Grenoble, le 05/06/2020

Pour le Président,
La première conseillère,

Anne TRIOLET

